

RCS : AVIGNON
Code greffe : 8401

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de AVIGNON atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2010 B 00454
Numéro SIREN : 400 890 521
Nom ou dénomination : 5/7 ETIQUETTE

Ce dépôt a été enregistré le 12/05/2021 sous le numéro de dépôt 5685

5/7 ETIQUETTE

Société par actions simplifiée au capital de 533.572,00 euros
Siège social : Parc d'Activité de la Grange Blanche lieu-dit le Creysselas – 78 rue Marcel
Valérian, 84350 Courthézon
400 890 521 R.C.S Avignon

(la "**Société**")

DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE EN DATE DU 8 AVRIL 2021

L'an deux mille vingt-et-un, le huit avril,

La soussignée,

- la société **ALLIANCE ETIQUETTES**, société par actions simplifiée, dont le siège social est situé au 30 avenue des Mondaults, 33270 Floirac, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Bordeaux sous le numéro 811 822 170 et représentée par Olivier Laulan,

associé unique de la Société (l'« **Associé unique** » ou « **Alliance Etiquettes** »), détenant l'intégralité du capital social et des droits de vote de la Société,

a pris les décisions portant sur l'ordre du jour suivant.

ORDRE DU JOUR

1. Approbation des conditions dans lesquelles les décisions qui suivent sont prises,
2. Constatation de la démission de la société Alliance Etiquettes de ses fonctions de président,
3. Nomination de la société Label Invest en qualité de président de la Société,
4. Pouvoir pour formalités.

Alliance Etiquettes, en sa qualité de président de la Société, a préalablement mis à disposition de l'Associé unique les documents suivants :

- la lettre de démission de la société Alliance Etiquettes de ses fonctions de président de la Société,
- la lettre d'acceptation de la société Label Invest de ses fonctions de président de la Société, et
- les statuts actuels de la Société (les « **Statuts** »).

L'Associé unique déclare que tous les documents qui, en application des dispositions législatives, réglementaires et statutaires, doivent lui être communiqués en sa qualité d'associé, ont été mis à sa disposition au siège social dans les délais requis et qu'en conséquence, il se déclare suffisamment et valablement informé desdits projets.

La société Exponens Conseil et Expertise, Commissaire aux comptes de la Société, a été dûment

informée des présentes.

Ceci étant exposé, l'Associé unique a pris les décisions suivantes.

PREMIERE DECISION

Approbation des conditions dans lesquelles les décisions qui suivent sont prises

L'Associé unique **décide** d'approuver expressément les conditions dans lesquelles les décisions qui suivent sont prises (par acte sous seing privé, sans convocation préalable ou autre formalité) et **déclare** avoir pu prendre pleine et entière connaissance en temps utile de tous documents et informations nécessaires à l'information des associés préalablement à la prise des décisions qui suivent.

Cette décision est adoptée par l'Associé unique.

DEUXIEME DECISION

Constatation de la démission de la société Alliance Etiquettes de ses fonctions de président de la Société

L'Associé unique, connaissance prise de la lettre de démission de la société Alliance Etiquettes,

prend acte de la démission de la société Alliance Etiquettes de ses fonctions de président de la Société avec effet immédiat à ce jour,

prend acte de la renonciation de la société Alliance Etiquettes au délai de préavis de six (6) mois précédant la prise d'effet de sa démission conformément à l'article 14.1.1 des Statuts,

décide de réduire le délai de préavis de six (6) mois précédant la prise d'effet de la démission de Alliance Etiquettes de ses fonctions de président de la Société et de la rendre effective ce jour, et

lui **donne** en conséquence quitus entier et sans réserve de l'exécution de son mandat jusqu'à ce jour.

Cette décision est adoptée par l'Associé unique.

TROISIEME DECISION

Nomination de la société en qualité de président de la Société

L'Associé unique, en conséquence de l'adoption de la décision qui précède, **décide** de nommer à compter des présentes en qualité de nouveau président de la Société pour une durée indéterminée :

- la société **Label Invest**, société par actions simplifiée, dont le siège social est situé au 1, avenue du Docteur Henri Coustou – 33220 Pineuilh et immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Paris sous le numéro 893 396 721 (*en cours de transfert au R.C.S Libourne*).

et **rappelle** qu'en sa qualité de président, la société Label Invest est investie des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom de la Société, dans la limite de l'objet social et

sous réserve des pouvoirs que la loi et les statuts de la Société attribuent expressément aux associés.

La société Label Invest a d'ores et déjà accepté lesdites fonctions et déclaré ne faire l'objet d'aucun empêchement leur interdisant l'exercice desdites fonctions.

Cette décision est adoptée par l'Associé unique.

QUATRIEME DECISION

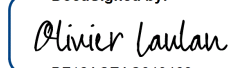
Pouvoir pour formalités

L'Associé Unique **confère** tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait des présentes, à l'effet d'accomplir toutes formalités de dépôt, de publicité et autres qu'il appartiendra.

Cette décision est adoptée par l'Associé unique.

A titre de convention de preuve, l'Associé Unique reconnaît que le présent procès-verbal est signé sur support électronique conformément à la réglementation européenne et française en vigueur, en particulier le Règlement (UE) n° 910/2014 du Parlement européen et du Conseil du 23 juillet 2014 et les articles 1367 et suivants du Code civil.

A cet effet, l'Associé Unique décide (i) que la signature électronique qu'il appose sur le présent acte a la même valeur juridique que sa signature manuscrite et (ii) que les moyens techniques mis en œuvre dans le cadre de cette signature confèrent date certaine au présent acte.

DocuSigned by:

BF12ACEAC640463...

L'Associé unique

Alliance Etiquettes

Représentée par Monsieur Olivier Laulan